

# Sobre & économique



## Tentes & caravanes



Non-fumeur



Animaux acceptés

Bougies, barbecue (charbon et électrique), plancha électrique interdits.



Tentes



Caravanes  
Camping-cars

Dans un environnement ombragé, nos emplacements mesurent en moyenne 95m<sup>2</sup> quelle que soit l'allée, et sont parfaitement délimités. En plus du plaisir "nature" du camping, profitez du confort d'un camping 4 étoiles, en Méditerranée, et de la qualité de service proposé...



6 personnes max. par emplacement



### Sont inclus dans votre location

- ✓ l'accès au parc aquatique :
  - ses piscines chauffées,
  - sa pataugeoire,
  - ses toboggans et jeux d'eau !
- ✓ les nurseries aux sanitaires,
- ✓ les douches familiales (2 douches par cabine),
- ✓ les douches froides "retour de plage",
- ✓ les terrains de pétanque,
- ✓ les équipements sportifs et de loisirs,
- ✓ les aménagements pour les tout-petits...

Parcelle  
95 m<sup>2</sup>  
en moyenne

Tous nos emplacements sont ombragés (eucalyptus, pins, chênes) et délimités. Ils sont équipés de l'électricité à 10A. Munissez-vous d'une prise (mâle) européenne type P17 pour le raccordement.



### Les "plus" du Camping de La Pascalinette®

- ✓ pas de supplément pour votre seconde tente ;
- ✓ taille d'emplacement fixe, même si vous êtes seul !
- ✓ prêt d'étendoirs à linge (selon les stocks);
- ✓ possibilité de cumuler voiture supplémentaire ET tente supplémentaire (avec supplément)...

Selon la réglementation, la superficie minimale des emplacements doit être de 80 m<sup>2</sup>... Contrairement à de nombreux campings, au Camping de La Pascalinette®, cette norme est très largement respectée : les emplacements tentes et caravanes mesurent en **moyenne 95m<sup>2</sup> !**

### Lors de votre réservation, pensez à ajouter

- ✓ les personnes supplémentaires ;
- ✓ votre animal domestique\* (sauf animaux catégories 1 et 2, interdits) : attention 2 animaux maximum !
- ✓ une location de frigo ;
- ✓ le véhicule supplémentaire, voiture ou moto ;
- ✓ la remorque à bagages ;
- ✓ la remorque + bateau ou remorque + jet-ski ou remorque + moto ;
- ✓ le garage mort.

\* Les animaux sont acceptés sauf les animaux dangereux (cat. 1 et 2) sur présentation du certificat de vaccination contre la rage (J.O. du 03/05/1984) et doivent OBLIGATOIREMENT être tenus en laisse ; les promenades pour leurs besoins sont interdites dans l'enceinte du camping.

